B.P 27822 - 98863 Nouméa Cedex
Tel : 26 56 00 // contact@neocarte.nc
www.neocarte.nc

ANNEXE
CONDITIONS TARIFAIRES TITRES REPAS ET ALIMENTATION & HYGIENE

Applicable au 01/07/2024

1 - CONDITIONS TARIFAIRES – ABONNEMENT NEOCARTE

Les tarifs ci-dessous sont exprimés en francs CFP hors taxes. La Taxe Générale à la Consommation (TGC) est appliquée aux prestations selon le taux qui leur est propre.

Frais d'autorisation des transactions :
Ces frais correspondent aux coûts techniques et administratifs résultant de l'autorisation d'une transaction effectuée dans le cadre de l'utilisation d'une carte sur le Réseau NÉOCARTE.NC quel que soit le support choisi.

Frais d'autorisation des transactions _____ 5 F HT / transaction

Frais d'abonnement du support de l'applicable choisi :

Solution(s) choisie(s)	Tarif	Nombre de TPE / Mobile
Frais de mise à disposition de l'application sur TPE Classique*	1 500 F CFP HT / mois / TPE	.....
Frais de mise à disposition de l'application sur Smartphone IOS ou Android (jusqu'à 5 appareils connectés sur le même compte)**	500 F CFP HT / mois	.....
Frais de mise à disposition de l'application de paiement à distance via le Web ***	1 000 F CFP HT / mois	.....

*hors frais d'installation CSB
Installation offerte par l'équipe Néocarte, sous conditions de l'utilisation d'un ou plusieurs smartphones fournis par le commerçant * Installation offerte par l'équipe Nécoarte sous conditions de la mise à disposition d'un accès au backoffice du site marchand

REMARQUES :

---

2 - CONDITIONS TARIFAIRES – COMMISSIONS SUR TRANSACTIONS

2.1 - Titres Repas et / ou Alimentation & Hygiène

Les commissions de traitement des transactions couvrent les frais de traitement et de sécurisation liés à la gestion du remboursement de l'Affilié, ainsi que les frais de développements et investissements commerciaux réalisés par Solutions & Services Calédoniens auprès de ses clients afin de promouvoir les titres repas / alimentation et hygiène et leur utilisation dans le réseau d'Affiliés et plus particulièrement dans l'établissement de l'Affilié.

Le taux de commission est appliqué sur le montant de chaque transaction.

Le traitement des transactions réalisées dans le cadre de l'utilisation des Titres repas et Titres alimentation / hygiène s'effectue à partir de la télécollecte. À ce délai de traitement s'ajoute le délai de remboursement pour lequel a opté l'Affilié, soit 2, 7 ou 21 jours ouvrés.

Le taux de commission varie selon que l'Affilié ait opté pour un circuit de remboursement rapide (2 jours ouvrés), standard (7 jours ouvrés) ou pour un circuit de remboursement lent (21 jours ouvrés).

Paiement en nombre de jours ouvrés*	2 jours	7 jours	21 jours
Taux de commission / transaction*	3%	2,8%	2,5%

* Entourez le délai de paiement souhaité et le taux correspondant